

le mardi 29 juin 2004

10 h

Prière.

M. McGinley (Grand Lake) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la région de Cumberland Bay et de Chipman, qui tiennent à signifier leur forte opposition au projet de décharge industrielle de Pâtes & Papier Irving dans le secteur de Coal Creek. (Pétition 47.)

---

L'hon. M. Green dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

- 1) *New Brunswick Automobile Insurance Review Report Prepared for the New Brunswick Office of the Attorney General : June 25, 2004* (rapport établi par PricewaterhouseCoopers Inc.);
- 2) *Report to The Office of the Attorney General For the Province of New Brunswick On The Review Of The Final Report of The Select Committee On Public Automobile Insurance* (rapport établi par Brian G. Pelly, Fellow de l'Institut Canadien des Actuaire, Eckler Partners Ltd.).

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Green :

78, *Loi modifiant la Loi sur les assurances* ;  
79, *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances* ;

par l'hon. M. Steeves :

80, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;

par l'hon. M. Green :

81, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

---

M. Allaby donne avis de motion 121 portant que, le mardi 6 juillet 2004, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les courriels, les télécopies, les lettres, les notes de service et les notes d'information, ayant trait aux projets de prolongement du contournement de Marysville à South Portage (36 km de route et tous les petits ouvrages de ponts connexes, communément appelés la voie de détournement de la route 8), pour la période de janvier 1997 à juin 2004.

---

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures, se forme en Comité des subsides pour reprendre l'étude des prévisions budgétaires du ministère de la Santé et du Mieux-être, après quoi, moyennant l'autorisation de la Chambre pour revenir au dépôt de projets de loi, le gouvernement déposera la *Loi de 2004-2005 portant affectation de crédits* et passera à la deuxième lecture, à l'étude en Comité plénier et à la troisième lecture de ce projet de loi, puis, sur autorisation, la Chambre procédera à la deuxième lecture des projets de loi 78, 79 et 80.

---

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire et de suspendre la séance de 12 h à 13 h.

---

La séance est suspendue d'office de 12 h à 13 h.

13 h

La séance reprend.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

22, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau*, est en conséquence lu une troisième fois, et il est ordonné qu'il soit adopté.

---

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 38, *Loi concernant le magasinage le dimanche*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 38 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 38, *Loi concernant le magasinage le dimanche*, est en conséquence lu une troisième fois, et il est ordonné qu'il soit adopté.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 65, *Loi spéciale de 2004 portant affectation de crédits*;
- 66, *Loi sur les emprunts de 2004*;
- 67, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 68, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 68 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 68, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une troisième fois, et il est ordonné qu'il soit adopté.

---

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 69, *Loi concernant les amendes qui se rapportent aux infractions provinciales*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 69 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 69, *Loi concernant les amendes qui se rapportent aux infractions provinciales*, est en conséquence lu une troisième fois, et il est ordonné qu'il soit adopté.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 70, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*;
- 71, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*;

72, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;  
73, *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite dans les services publics* ;  
74, *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels* ;  
75, *Loi sur les endroits sans fumée*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 77, *Loi sur l'équité salariale*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Weir, appuyée par M<sup>me</sup> Robichaud, propose ce qui suit :

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tous les mots après le mot « que » et leur remplacement par ce qui suit :

le projet de loi 77, *Loi sur l'équité salariale*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

---

Il est unanimement convenu de passer outre à l'étude des motions émanant des députés, à laquelle deux heures sont réservées.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, est adoptée la motion portant que soit accordée à Sa Majesté une somme ne dépassant pas 1 609 634 000 \$ pour couvrir les dépenses de programmes au compte ordinaire du ministère de la Santé et du Mieux-être pour l'année financière se terminant le 31 mars 2005, par le vote nominal suivant :

POUR : 26

l'hon. M <sup>me</sup> Blaney	M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M <sup>me</sup> Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M <sup>me</sup> Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald

l'hon. D. Graham	l'hon. M <sup>me</sup> Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M <sup>me</sup> MacAlpine	l'hon. M. Alward	

## CONTRE : 25

M. McGinley	M <sup>me</sup> Weir	M. Kenny
M. Jamieson	M. Kennedy	M. Arseneault
M. MacIntyre	M. Ouellette	M. Albert
M. Allaby	M <sup>me</sup> Robichaud	M. A. LeBlanc
M. S. Graham	M. Lamrock	M. Paulin
M. Haché	M. Targett	M. Doucet
M. Armstrong	M. Burke	M. Boudreau
M. Landry	M. Murphy	M. Brewer
M. Branch		

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté les derniers crédits.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée par le vote nominal suivant :

## POUR : 27

l'hon. M <sup>me</sup> Blaney	M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M <sup>me</sup> Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M <sup>me</sup> Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M <sup>me</sup> Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M <sup>me</sup> MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

## CONTRE : 25

M. McGinley	M <sup>me</sup> Weir	M. Kenny
M. Jamieson	M. Kennedy	M. Arseneault
M. MacIntyre	M. Ouellette	M. Albert
M. Allaby	M <sup>me</sup> Robichaud	M. A. LeBlanc
M. S. Graham	M. Lamrock	M. Paulin
M. Haché	M. Targett	M. Doucet

M. Armstrong	M. Burke	M. Boudreau
M. Landry	M. Murphy	M. Brewer
M. Branch		

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL  
COMPTE ORDINAIRE  
2004-2005

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Services administratifs .....	17 230 000
Santé publique et services médicaux .....	586 264 000
Services des établissements .....	949 744 000
Services de santé mentale .....	56 433 000
Moins : crédits législatifs .....	37 000
Votés .....	1 609 634 000

FONDS DE ROULEMENT  
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Santé et Mieux-être .....	3 202 000
---------------------------	-----------

AVANCES DE PETITE CAISSE

Santé et Mieux-être .....	30 000
---------------------------	--------

La Chambre adopte ces crédits.

Sur autorisation de la Chambre, est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Volpé :

*82, Loi de 2004-2005 portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 82, *Loi de 2004-2005 portant affectation de crédits*, soit lu une deuxième fois sur-le-champ.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 82, *Loi de 2004-2005 portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

À 15 h 10, le président suppléant de la Chambre suspend la séance et quitte le fauteuil.

15 h 33

M. Holder, vice-président, reprend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 82 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 27

l'hon. M <sup>me</sup> Blaney	M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M <sup>me</sup> Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M <sup>me</sup> Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M <sup>me</sup> Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M <sup>me</sup> MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

CONTRE : 22

M. McGinley	M. Branch	M. Murphy
M. Jamieson	M <sup>me</sup> Weir	M. Kenny
M. MacIntyre	M. Kennedy	M. Arseneault
M. Allaby	M. Ouellette	M. Albert
M. S. Graham	M <sup>me</sup> Robichaud	M. Paulin
M. Haché	M. Lamrock	M. Doucet
M. Armstrong	M. Burke	M. Boudreau
M. Landry		

Le projet de loi 82, *Loi de 2004-2005 portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

82, *Loi de 2004-2005 portant affectation de crédits.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Il est unanimement convenu que le projet de loi 82, *Loi de 2004-2005 portant affectation de crédits*, soit lu une troisième fois sur-le-champ.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

82, *Loi de 2004-2005 portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

Il est unanimement convenu que les projets de loi 78, 79 et 80 soient lus une deuxième fois sur-le-champ.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 78, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire et de suspendre la séance de 18 h à 19 h.

À 18 h, la séance est suspendue d'office jusqu'à 19 h.

19 h

La séance reprend sous la présidence de M. Holder, à titre de président suppléant de la Chambre.



Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc, vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Betts prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Holder, vice-président, reprend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 78 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 78, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 79, *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 79 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 79, *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 80, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 80 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 80, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La séance est levée à 22 h 41.